

## Assises de l'éducation prioritaire

### Contribution du Sgen-CFDT

#### 1-perspectives pédagogiques et éducatives:

**-comment être exigeant en restant à la portée des élèves et développer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes?**

**-Sur quels types de besoins privilégier l'accompagnement et l'aide apportés aux élèves et comment?**

Dans les écoles et les établissements scolaires, des temps et des lieux de prise en charge différenciée des élèves soient généralisés. Cette prise en charge différenciée est capitale, à la fois pour que les élèves qui en ont besoin puissent surmonter leurs difficultés comportementales et scolaires et pour que les enseignants puissent être soulagés provisoirement. Cette prise en charge différenciée ne doit être, pour les élèves concernées, que momentanée et doit viser au premier chef une réintégration dans la classe. Différents dispositifs existent, la plupart du temps grâce à l'inventivité des équipes locales. Ces dispositifs sont le plus souvent réduits par manque de moyens et parfois par manque de confiance envers les équipes, qui s'essouffent à porter ainsi seules des solutions novatrices.

Dans le premier degré, les RASED doivent jouer un rôle important pour certains aspects de cette prise en charge différenciée, il faut repenser l'organisation des Rased en retissant un réseau qui a été profondément mis à mal par les décisions prises entre 2007 et 2012.

**-quelle place faut-il donner aux parents d'élèves pour éviter qu'ils ne se sentent ou soient disqualifiés? Comment faire « alliance »? Comment leur donner tout leur place et pour faire quoi?**

Il faut renforcer les liens avec les parents d'élèves et instaurer des rencontres constructives avec les familles.

**-Comment mieux intégrer la dimension éducative de l'école dans l'acte quotidien d'enseignement? Par quelles pratiques individuelles et collectives peut-on rapprocher les approches éducatives et pédagogiques?**

De nombreuses expérimentations, insuffisamment reconnues, doivent être valorisées : permettre le traitement de la difficulté scolaire à la source, au sein même de la classe est une des pistes possibles avec plus de maîtres que de classe et une formation continue spécifique. Il convient, cependant, d'accorder aux équipes un temps de concertation hebdomadaire adéquat afin d'ajuster les dispositifs en place.

**-Comment construire une école qui permet aux élèves et aux personnels de travailler dans un climat serein et apaisé ?**

C'est en ayant l'objectif de faire progresser tous les élèves et en mettant tous les moyens, notamment pédagogiques, en œuvre qu'on pourra redonner confiance et construire un climat plus serein. A cet égard, il existe de multiples expérimentations jamais mises en œuvre dont on devrait s'inspirer dans le montage des projets d'établissements. Nous prenons l'exemple du CLEF (collège Lycée Expérimental Freinet de La Ciotat )

## **2-Perspectives relatives à l'accompagnement et à la formation:**

**-Sur quels points et sous quelles formes souhaitez-vous de l'accompagnement et de la formation ? Une réflexion sur les priorités thématiques est aussi bienvenue**

Pour les équipes pédagogiques et leurs partenaires territoriaux, le Sgen-CFDT réclame le droit à une formation continue spécifique, à l'innovation et à une vraie maîtrise locale de la politique éducative.

**-quelles modalités d'accueil des nouveaux enseignants vous semblent devoir être développées, dans le réseau et d'une façon plus générale ?**

Il faut cesser d'affecter en zone d'éducation prioritaire majoritairement des débutants non volontaires ou des personnels à statut précaire.

Le travail en équipe, la participation aux projets sont à même de favoriser l'intégration des nouveaux.

Il faut permettre au personnel exerçant en ZEP de quitter plus facilement ces établissements après un certain nombre d'années d'exercice. A cet égard, l'expérience montre que les bonifications de points accordées pour les mutations sont souvent inefficaces devant la pénurie de postes attractifs vacants.

## **3-Perspectives relatives au travail en équipe, en réseau, en partenariat :**

**-quelles sont les modalités, outils, organisations, dispositions capables de développer le travail en équipe, de le rendre indispensable en école, en collège, au niveau du réseau ? Comment développer un travail collectif, réflexif ?**

Le Sgen-CFDT revendique une augmentation des taux d'encadrement en personnels enseignants permettant de réduire les effectifs des classes

Il faut accompagner les équipes, en créant les conditions nécessaires à leur stabilité : amélioration des conditions de travail, rémunération attractive, diminution du face à face pédagogique.

Les contrats d'objectifs doivent être articulés sur les projets d'école, d'établissement et de réseau, établis en fonction des réalités locales. Des partenariats doivent être établis avec les associations, les entreprises locales.

**-Sur quelles problématiques et selon quelles modalités l'Ecole doit-elle prioritairement développer le travail en partenariat ?**

## **4-Perspectives relatives au pilotage et à l'évaluation :**

**-par quelles dispositions/interventions, le pilotage (au niveau local, académique, national) peut-il vous aider dans votre action ? Comment peut-il, en particulier, en faciliter l'évaluation ?**

Il faut remplacer le « préfet des études » par un coordonnateur par niveau dans les établissements, par cycle dans les écoles, chargé du suivi de l'accompagnement personnalisé et du suivi des élèves décrocheurs. Cela suppose de créer ces postes et de former les personnels.

## **5-Perspectives relatives à l'usage des moyens disponibles :**

**-Quels usages des moyens vous paraissent devoir être privilégiés dans votre cas pour permettre de développer les objectifs de votre réseau?**

La reconnaissance de l'engagement des personnels par des aménagements spécifiques des conditions de travail et des obligations de service. Cela passe, par exemple, par une diminution du nombre d'heures de cours, des effectifs des classes adaptés aux conditions de travail. Il faut aussi dégager du temps pour le travail en équipes.

Il faut un accès encouragé et facilité aux équipements locaux : piscines, centres sportifs, centres d'art, bibliothèques, médiathèques, équipements et sites informatiques ... ce qui sous-entend que les élèves puissent fréquenter les lieux culturels de proximité régulièrement, être prioritaires pour s'inscrire aux activités proposées d'où un coût modique, voire inexistant, la possibilité pour les enseignants d'y laisser les élèves après la classe...

Nous demandons la création en nombre des postes de CPE et des emplois d'assistance éducative. Ainsi qu'une formation de qualité aux personnels qui en assureront les missions.

## **6-Perspectives relatives à la carte de l'éducation prioritaire :**

**-Quels sont les indicateurs qui vous semblent devoir être pris en compte pour qu'une école, un collège, puisse bénéficier de la politique d'éducation prioritaire, y entrer, en sortir.**

Le Sgen-CFDT défend toujours l'idée d'attribuer les moyens aux écoles et établissements en fonction des caractéristiques sociales du public accueilli, qu'il s'agisse des moyens humains mais aussi des moyens matériels.

Il faut une simplification des dispositifs de classements des établissements et des écoles dans et hors de l'éducation prioritaire. Cette démarche doit se faire par une concentration des moyens sur un nombre plus réduit de zones. Il s'agit de refonder la politique d'éducation prioritaire en ciblant les territoires en déshérence qui appellent une réelle concentration des moyens ; les Zus (zones urbaines sensibles) et les espaces ruraux en difficulté pourraient, par exemple, constituer des cibles privilégiées.

Le choix de ces zones d'action doit s'appuyer sur des indicateurs socio-économiques objectifs. Les établissements qui quitteraient le dispositif doivent être accompagnés et, corollaire indispensable de cet accompagnement, les collègues concernés ne doivent pas voir leurs avantages spécifiques (indemnité de sujétion spéciale, ASA ...) supprimés brutalement.

La carte scolaire doit être fondée sur la notion de bassin d'éducation et de formation, intégrant des établissements publics et privés d'un même territoire et permettant leur collaboration plutôt que leur concurrence. Les options et les spécialités doivent être réparties équitablement entre les établissements afin de permettre leur égale attractivité dans le choix des familles.

**Sgen-CFDT Provence Alpes**

**18 rue sainte, 13001 Marseille**

**Tél : 04 94 74 02 95**

**provencealpes@sgen.cfdt.fr**